



SNC • LAVALIN

T1

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés (non audité)**

Pour les périodes de trois mois terminées
le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 MARS 2022	31 DÉCEMBRE 2021
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		506 021 \$	608 446 \$
Liquidités soumises à restrictions		11 907	13 398
Créances clients		1 176 333	1 145 932
Actif sur contrats		1 273 777	1 119 045
Stocks		14 051	17 037
Autres actifs financiers courants		137 169	138 371
Autres actifs non financiers courants		291 087	246 158
Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	16	—	343 913
Total des actifs courants		3 410 345	3 632 300
Immobilisations corporelles		320 422	333 493
Actif au titre du droit d'utilisation		334 524	355 637
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	393 032	380 736
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	72 060	41 327
Goodwill		3 289 328	3 382 943
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		405 617	445 716
Actif d'impôt sur le résultat différé		682 533	658 061
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		332 364	304 189
Autres actifs financiers non courants		27 009	25 409
Autres actifs non financiers non courants		262 544	316 153
Total de l'actif		9 529 778 \$	9 875 964 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 712 497 \$	1 652 514 \$
Passif sur contrats		814 310	838 209
Autres passifs financiers courants		263 862	205 770
Autres passifs non financiers courants		368 205	328 119
Tranche à court terme des provisions		380 870	425 613
Tranche à court terme des obligations locatives		92 142	91 317
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		376 234	96 853
Sans recours		13 391	14 021
Passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	16	—	298 888
Total des passifs courants		4 021 511	3 951 304
Dettes à long terme :			
Avec recours		797 759	997 249
Avec recours limité		400 000	400 000
Sans recours		159 421	156 048
Autres passifs financiers non courants		85 182	137 519
Tranche à long terme des provisions		435 969	470 410
Tranche à long terme des obligations locatives		376 722	405 741
Autres passifs non financiers non courants		40	37
Passif d'impôt sur le résultat différé		345 346	364 197
Total du passif		6 621 950	6 882 505
Capitaux propres			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		1 507 367	1 501 556
Autres composantes des capitaux propres	9	(422 307)	(333 269)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 890 140	2 973 367
Participations ne donnant pas le contrôle		17 688	20 092
Total des capitaux propres		2 907 828	2 993 459
Total du passif et des capitaux propres		9 529 778 \$	9 875 964 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2022

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
Solde au début de la période	175 554	1 805 080	\$ 1 501 556	\$ (333 269)	\$ 2 973 367	\$ 20 092	\$ 2 993 459
Résultat net pour la période	—	—	24 760	—	24 760	(2 890)	21 870
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	(15 501)	(89 038)	(104 539)	486	(104 053)
Total du résultat global de la période	—	—	9 259	(89 038)	(79 779)	(2 404)	(82 183)
Dividendes déclarés (note 8)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Rémunération provenant des options sur actions (note 17)	—	—	63	—	63	—	63
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080	\$ 1 507 367	\$ (422 307)	\$ 2 890 140	\$ 17 688	\$ 2 907 828

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2021

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT					
Solde au début de la période	175 554	1 805 080	\$ 478 351	\$ 274 074	\$ 2 557 505	\$ 11 188	\$ 2 568 693
Résultat net pour la période	—	—	73 045	—	73 045	943	73 988
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	79 597	(55 579)	24 018	144	24 162
Total du résultat global de la période	—	—	152 642	(55 579)	97 063	1 087	98 150
Dividendes déclarés (note 8)	—	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080	\$ 627 482	\$ 218 495	\$ 2 651 057	\$ 12 275	\$ 2 663 332

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)	TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS		
	Note	2022	2021 ⁽¹⁾
Activités poursuivies			
Produits provenant de :			
SP&GP		1 871 698 \$	1 798 006 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		7 574	11 618
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		8 802	10 115
		1 888 074	1 819 739
Coûts directs liés aux activités		1 779 503	1 676 420
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	32 384	12 079
Coûts de restructuration et de transformation		6 743	4 883
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		22 319	23 345
Gain sur cession d'un investissement de Capital	5A	(4 327)	—
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—	(456)
RAII ⁽²⁾		51 452	103 468
Charges financières	6	24 841	28 244
Produits financiers et pertes (gains) de change	6	785	2 929
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		25 826	72 295
Charge d'impôts sur le résultat		3 956	3 609
Résultat net provenant des activités poursuivies		21 870	68 686
Résultat net provenant des activités abandonnées	15	—	5 302
Résultat net pour la période		21 870 \$	73 988 \$
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		24 760 \$	67 743 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 890)	943
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période		21 870 \$	68 686 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		24 760 \$	73 045 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 890)	943
Résultat net pour la période		21 870 \$	73 988 \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)			
De base		0,14 \$	0,39 \$
Dilué		0,14 \$	0,39 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base	17	175 554	175 554
Dilué		175 554	175 554

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2022

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	24 760 \$	(2 890) \$	21 870 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	(93 425)	(49)	(93 474)
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	5 024	535	5 559
Impôts sur le résultat (note 9)	(637)	—	(637)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(89 038)	486	(88 552)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	4 794	—	4 794
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	(26 189)	—	(26 189)
Impôts sur le résultat (note 9)	5 894	—	5 894
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(15 501)	—	(15 501)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	(104 539)	486	(104 053)
Total du résultat global pour la période	(79 779) \$	(2 404) \$	(82 183) \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2021

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	67 743 \$	943 \$	68 686 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(55 045)	(583)	(55 628)
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(4 284)	727	(3 557)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	274	—	274
Impôts sur le résultat (note 9)	2 795	—	2 795
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(56 260)	144	(56 116)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	1 659	—	1 659
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	95 230	—	95 230
Impôts sur le résultat (note 9)	(18 003)	—	(18 003)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	78 886	—	78 886
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	22 626	144	22 770
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	5 302	—	5 302
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	1 392	—	1 392
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	6 694	—	6 694
Total du résultat global pour la période	97 063 \$	1 087 \$	98 150 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2022	2021
Activités d'exploitation			
Résultat net pour la période		21 870 \$	73 988 \$
Impôts sur le résultat payés		(13 806)	(17 231)
Intérêts payés		(23 069)	(29 551)
Amortissements ⁽²⁾	10A	64 052	70 703
Autres éléments de rapprochement ⁽²⁾	10B	(3 319)	(50 298)
		45 728	47 611
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(179 763)	(41 999)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		(134 035)	5 612
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(14 766)	(18 694)
Paievements au titre des investissements de Capital		(26 017)	—
Remboursements au titre des investissements de Capital		—	397
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		1 340	—
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(44 986)	(54 204)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		21 050	55 505
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital	5A	40 482	—
Autres		(1 461)	(8 713)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(24 358)	(25 709)
Activités de financement			
Augmentation de la dette	10D	81 308	8 623
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(1 784)	(187 513)
Paiement d'obligations locatives	10D	(21 564)	(25 642)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	8, 10D	(3 511)	—
Autres	10D	(11)	(937)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		54 438	(205 469)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(634)	(4 651)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(104 589)	(230 217)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ⁽³⁾		610 610	932 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		506 021 \$	702 685 \$

⁽¹⁾ SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 15.

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a décidé de présenter la rubrique « Amortissements » séparément de la rubrique « Autres éléments de rapprochement », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽³⁾ Le montant de 610,6 millions \$ au 31 décembre 2021 comprenait 2,2 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie inclus à la rubrique « Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ».

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	13
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	13
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	15
7. SUBVENTIONS PUBLIQUES	15
8. DIVIDENDES	15
9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	16
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	18
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	23
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	24
13. PASSIFS ÉVENTUELS	26
14. DETTE À COURT TERME	32
15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES	32
16. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE	33
17. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS	33

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)
(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes; iii) d'investissements évalués à la juste valeur qui sont détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Le 4 mai 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2022

Les modifications aux normes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises.
- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat » pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger la mesure d'allègement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

C) CHANGEMENTS À LA PRÉSENTATION

Informations sectorielles

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a mis en œuvre un rajustement opérationnel de ses activités. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis). Cette structure a donné lieu aux nouveaux secteurs à présenter de la Société suivants : i) Services d'ingénierie, qui réunit le secteur ICGP et les activités de Mines et métallurgie (précédemment incluses dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant l'exploitation et l'entretien (« E&E ») et Linxon); ii) Énergie nucléaire; iii) E&E; iv) Linxon; v) Projets CMPF; et vi) Capital. Se reporter à la note 3 pour une description de chacun des secteurs.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure (se reporter à la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

État du résultat net

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a modifié la présentation de son état du résultat net en regroupant les rubriques « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » et « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » pour les présenter dans la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » (se reporter à la note 4).

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure.

D) **MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE**

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exemptées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte six secteurs à présenter composés de : i) **Services d'ingénierie**; ii) **Énergie nucléaire**; iii) **E&E**; iv) **Linxon**; v) **Projets CMPF**; et vi) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Le secteur **Services d'ingénierie** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet principalement pour les transports, les bâtiments et les lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et les mines, ainsi que pour l'énergie et l'énergie renouvelable. Une partie importante des produits du secteur Services d'ingénierie provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **E&E** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actif pour des ponts, des systèmes de transport en commun, des autoroutes, des immeubles et des usines industrielles, y compris des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau et des usines de dessalement, ainsi que des services postaux et des navires.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le secteur **Linxon** offre des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion et de construction pour l'exécution de grands postes électriques à courant alternatif complexes, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaires restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada et un projet minier et métallurgique au Moyen-Orient. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, les produits et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022		2021 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie	1 138 217 \$	85 226 \$	1 049 624 \$	86 234 \$
Énergie nucléaire	232 070	34 271	229 116	31 825
E&E	136 511	11 692	141 627	12 368
Linxon	150 506	(4 461)	131 865	6 109
SNCL Services	1 657 304	126 728	1 552 232	136 536
Projets CMPF ⁽²⁾	214 394	(30 532)	245 774	(11 939)
Capital	16 376	12 375	21 733	18 722
	1 888 074 \$		1 819 739 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		108 571		143 319
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(25 335)		(5 030)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(7 049)		(7 049)
Coûts de restructuration et de transformation		(6 743)		(4 883)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(22 319)		(23 345)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		4 327		—
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—		456
RAII		51 452		103 468
Charges financières nettes (note 6)		25 626		31 173
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		25 826		72 295
Charge d'impôts sur le résultat		3 956		3 609
Résultat net provenant des activités poursuivies		21 870		68 686
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 15)		—		5 302
Résultat net pour la période		21 870 \$		73 988 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

(2) Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Projets CMPF était principalement attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts sur un projet d'envergure.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022			2021		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	565 388 \$	11 398 \$	576 786 \$	566 288 \$	11 490 \$	577 778 \$
États-Unis	351 298	7 972	359 270	297 897	7 020	304 917
Amérique latine	23 017	—	23 017	20 101	—	20 101
Europe :						
Royaume-Uni	576 857	2 726	579 583	546 411	1 688	548 099
Autres pays	95 544	596	96 140	117 561	—	117 561
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient ⁽¹⁾	129 780	—	129 780	120 367	1 405	121 772
Afrique	38 602	2 275	40 877	32 945	4 971	37 916
Asie-Pacifique ⁽²⁾	82 621	—	82 621	91 595	—	91 595
	1 863 107 \$	24 967 \$	1 888 074 \$	1 793 165 \$	26 574 \$	1 819 739 \$

⁽¹⁾ À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont compris dans la rubrique « Moyen-Orient ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ À compter du quatrième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Australie et d'Autres pays de l'Asie-Pacifique sont compris dans la rubrique « Asie-Pacifique ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

Au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022				2021 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
Services d'ingénierie	1 117 608 \$	9 429 \$	— \$	1 127 037 \$	1 040 436 \$	9 614 \$	— \$	1 050 050 \$
Énergie nucléaire	227 611	—	4 345	231 956	216 220	—	5 398	221 618
E&E	136 511	—	—	136 511	141 627	—	—	141 627
Linxon	12 708	137 798	—	150 506	3 889	127 976	—	131 865
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services	1 494 438	147 227	4 345	1 646 010	1 402 172	137 590	5 398	1 545 160
Projets CMPF	—	—	214 381	214 381	—	—	242 733	242 733
	1 494 438 \$	147 227 \$	218 726 \$	1 860 391 \$	1 402 172 \$	137 590 \$	248 131 \$	1 787 893 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				11 307				10 113
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				2 716				5 272
Autres produits – secteur Capital				13 660				16 461
				1 888 074 \$				1 819 739 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	32 096 \$	16 251 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	288	(4 172)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	32 384 \$	12 079 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'IFRIC 12 sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP ») dans laquelle la Société détient une participation de 20 %.

Gain net sur cession

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Contrepartie reçue en instruments de capitaux propres de la Société en commandite SNCL IP	10 190
Contrepartie totale reçue	50 950
Actifs nets cédés	(44 676)
Frais connexes à la cession et autres	(1 947)
Gain sur cession	4 327
Économie d'impôts sur le résultat	102
Gain net sur cession	4 429 \$

Actifs nets cédés

À la date de cession, les principales catégories d'actifs et de passifs cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	278 \$
Liquidités soumises à restrictions	22 454
Autres actifs courants	23 240
Actifs non courants	296 057
Actifs cédés	342 029
Passifs courants	21 417
Passifs non courants	275 936
Passifs cédés	297 353
Actifs nets cédés	44 676 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Entrée de trésorerie nette sur cession

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	278
Entrée de trésorerie nette sur cession	40 482 \$

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	31 MARS 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ⁽¹⁾	132 379 \$	197 918 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	393 032	380 736
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	72 060	41 327
	597 471 \$	619 981 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable nette au 31 décembre 2021 comprenait les actifs nets d'InPower BC General Partnership qui étaient classés comme étant détenus en vue de la vente. Cet investissement a été cédé au premier trimestre de 2022.

⁽²⁾ Comprend l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Produits provenant de Capital	16 376 \$	21 733 \$
Coûts directs liés aux activités	4 001	3 011
	12 375	18 722
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 049
Gain sur cession d'un investissement de Capital	(4 327)	—
RAII	9 653	11 673
Charges financières nettes	978	4 206
Résultat avant impôts sur le résultat	8 675	7 467
Impôts sur le résultat	475	755
Résultat net pour la période	8 200 \$	6 712 \$

Autre

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group, sous réserve de certaines conditions. Cet engagement à investir s'élevait à 39,2 millions \$ US (environ 49,6 millions \$ CA) au 31 mars 2022 (31 décembre 2021 : 60,5 millions \$ US [environ 77,4 millions \$ CA]) et sera constaté au titre d'une obligation dans son ensemble ou en partie lorsque les conditions comptables seront remplies.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	9 480 \$	8 680 \$
Avec recours limité	3 847	3 868
Sans recours	1 838	5 131
Intérêts sur les obligations locatives	4 446	4 753
Autres	5 230	5 812
Charges financières	24 841	28 244
Produits financiers	(1 410)	(2 092)
Pertes nettes (gains nets) de change	2 195	5 021
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	785	2 929
Charges financières nettes	25 626 \$	31 173 \$

7. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, SNC-Lavalin a comptabilisé des subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 0,2 million \$ (2021 : 17,8 millions \$) et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour néant (2021 : 1,4 million \$) à l'état consolidé du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

Ces subventions publiques provenaient de divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19, principalement au Canada. Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

8. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 3,5 millions \$ ou de 0,02 \$ par action (2021 : 3,5 millions \$ ou 0,02 \$ par action).

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	3 511	3 511
Dividendes payés au cours de la période	(3 511)	—
Dividendes à payer au 31 mars	— \$	3 511 \$

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021 :

	31 MARS 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(422 546) \$	(329 121) \$
Couvertures de flux de trésorerie	239	(4 148)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—
Autres composantes des capitaux propres	(422 307) \$	(333 269) \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(329 121) \$	292 568 \$
Pertes de la période considérée	(100 125)	(54 156)
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	6 700	(208)
Solde à la fin de la période	(422 546)	238 204
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	(4 148)	(17 450)
Gains (pertes) de la période considérée	5 107	(6 767)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(1 038)	3 565
Reclassement en résultat net	(83)	2 483
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	401	(697)
Solde à la fin de la période	239	(18 866)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de la période	—	(1 044)
Quote-part de la période considérée	—	274
Impôts liés à la quote-part de la période considérée	—	(73)
Solde à la fin de la période	—	(843)
Autres composantes des capitaux propres	(422 307) \$	218 495 \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	298 692 \$	(59 409) \$	239 283 \$	(166 186) \$	35 253 \$	(130 933) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	(26 189)	5 894	(20 295)	95 230	(18 003)	77 227
Montant cumulé à la fin de la période	272 503 \$	(53 515) \$	218 988 \$	(70 956) \$	17 250 \$	(53 706) \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 033) \$	105 \$	(3 928) \$	(9 782) \$	105 \$	(9 677) \$
Gains constatés durant la période	4 794	—	4 794	1 659	—	1 659
Montant cumulé à la fin de la période	761 \$	105 \$	866 \$	(8 123) \$	105 \$	(8 018) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant les « Amortissements » :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	22 623 \$	24 732 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	22 319	23 345
Actif au titre du droit d'utilisation	19 110	22 626
Total	64 052 \$	70 703 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021 ⁽¹⁾
Coûts directs liés aux activités	40 397 \$	43 555 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 336	1 022
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	22 319	23 345
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	2 781
Total	64 052 \$	70 703 \$

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021 ⁽¹⁾
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	3 956 \$	3 230 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	25 626	30 301
Charge (reprise) comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	13 076	(3 096)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions (note 17)	63	—
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(8 802)	(10 115)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	2 842	6 173
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(11 307)	(11 307)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10 773	1 207
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(16 430)	(17 092)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)	(4 327)	—
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	6 743	5 378
Coûts de restructuration et de transformation payés	(13 683)	(8 122)
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	288	(4 172)
Perte de valeur nette à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	948
Variation nette des autres provisions ⁽²⁾	(7 204)	27 352
Autres	(4 933)	(70 983)
Autres éléments de rapprochement	(3 319) \$	(50 298) \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1er janvier 2022, la Société a décidé de présenter la rubrique « Amortissements » séparément de la rubrique « Autres éléments de rapprochement », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes prévues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Augmentation des créances clients	(40 796) \$	(7 681) \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(159 615)	(28 368)
Diminution (augmentation) des stocks	2 888	(1 015)
Diminution des autres actifs financiers courants	758	13 685
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers courants	(21 006)	11 812
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	67 696	48 964
Diminution du passif sur contrats	(14 162)	(76 444)
Augmentation des autres passifs financiers courants	1 965	7 540
Diminution des autres passifs non financiers courants	(17 491)	(10 492)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(179 763) \$	(41 999) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022.

	Dettes avec (1) recours	Dettes avec recours limité	Dettes sans (2) recours	Obligations (3) locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres (4) passifs financiers non courants	Autres (4) passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 094 102 \$	400 000 \$	170 069 \$	497 058 \$	— \$	137 519 \$	37 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	76 555	—	4 753	—	—	—	50
Remboursement	—	—	(1 784)	(21 564)	(3 511)	(100)	(70)
Total – changements issus des flux de trésorerie	76 555	—	2 969	(21 564)	(3 511)	(100)	(20)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	3 511	—	—
Écarts de change	2 421	—	(625)	(8 310)	—	(7)	23
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	915	—	399	—	—	1 556	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	113	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(422)	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	1 680	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(53 477)	—
Solde au 31 mars 2022	1 173 993 \$	400 000 \$	172 812 \$	468 864 \$	— \$	85 182 \$	40 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2022		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	76 555 \$	— \$	— \$
Total – dette avec recours	76 555	—	—
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	4 753	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(1 784)	—
Total – dette sans recours	4 753	(1 784)	—
Total	81 308 \$	(1 784) \$	— \$

- (1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme avec recours	376 234 \$	96 853 \$
Dettes à long terme avec recours	797 759	997 249
Total	1 173 993 \$	1 094 102 \$

- (2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme sans recours	13 391 \$	14 021 \$
Dettes à long terme sans recours	159 421	156 048
Total	172 812 \$	170 069 \$

- (3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Tranche à court terme des obligations locatives	92 142 \$	91 317 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	376 722	405 741
Total	468 864 \$	497 058 \$

- (4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2022
Autres passifs financiers non courants	(100) \$
Autres passifs non financiers non courants	(20)
Autres	109
Total	(11) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021.

	Dette avec recours ⁽¹⁾	Dette avec recours limité	Dette sans ⁽²⁾ recours	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 170 965 \$	400 000 \$	431 545 \$	496 610 \$	— \$	193 861 \$	219 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	—	—	8 623	—	—	28	38
Remboursement	(177 214)	—	(10 299)	(25 642)	—	(957)	(13)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(177 214)	—	(1 676)	(25 642)	—	(929)	25
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	3 511	—	—
Écarts de change	—	—	(1 866)	(3 927)	—	(424)	4
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	357	—	620	—	—	1 501	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	(1 042)	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(2 223)	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 042)	—
Reclassement des frais de financement différés à la rubrique « Autres actifs non financiers non courants »	2 198	—	—	—	—	—	—
Reclassement dans le passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	—	—	1 079	—	—	4
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	7 988	—	—	—
Solde au 31 mars 2021	996 306 \$	400 000 \$	428 623 \$	476 108 \$	3 511 \$	136 702 \$	252 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	— \$	(2 198) \$
Déventures de série 3	—	(175 000)	—
Déventures de série 6	—	—	(16)
Total – dette avec recours	—	(175 000)	(2 214)
Dettes sans recours :			
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 522)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	8 623	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(1 777)	—
Total – dette sans recours	8 623	(10 299)	—
Total	8 623 \$	(185 299) \$	(2 214) \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme avec recours	— \$	174 960 \$
Dettes à long terme avec recours	996 306	996 005
Total	996 306 \$	1 170 965 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme sans recours	31 034 \$	31 262 \$
Dettes à long terme sans recours	397 589	400 283
Total	428 623 \$	431 545 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Tranche à court terme des obligations locatives	95 097 \$	97 409 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	381 011	399 201
Total	476 108 \$	496 610 \$

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021
Autres passifs financiers non courants	(929) \$
Autres passifs non financiers non courants	25
Autres	(33)
Total	(937) \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et contreparties, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2022	2021
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	131 740 \$	167 755 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8 802	10 115
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	2 842	6 173
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	11 307	11 307
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10 773 \$	1 207 \$

Au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	31 MARS 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	119 158 \$	114 435 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	115 282	116 190
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	437 \$	290 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Au premier trimestre de 2022, SNC-Lavalin a transféré son investissement dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille à un investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir la Société en commandite SNCL IP, ce qui a entraîné un gain sur cession de 4,4 millions \$ après impôts sur le résultat (voir la note 5A).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 n'étaient pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 16).

	2022					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	506 021 \$	— \$	— \$	— \$	506 021 \$	506 021 \$	
Liquidités soumises à restrictions	11 907	—	—	—	11 907	11 907	
Créances clients	—	—	1 176 333	—	1 176 333	1 176 333	
Autres actifs financiers courants	6 316	—	112 972	17 881	137 169	137 169	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	72 060	—	—	72 060	72 060	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	332 364	—	332 364	311 749	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	20 685	6 324	27 009	27 009	
Total	524 244 \$	72 060 \$	1 642 354 \$	24 205 \$	2 262 863 \$		

	2021					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	608 446 \$	— \$	— \$	— \$	608 446 \$	608 446 \$	
Liquidités soumises à restrictions	13 398	—	—	—	13 398	13 398	
Créances clients	—	—	1 145 932	—	1 145 932	1 145 932	
Autres actifs financiers courants	6 201	—	114 409	17 761	138 371	138 371	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	41 327	—	—	41 327	41 327	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	304 189	—	304 189	315 409	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	20 779	4 630	25 409	25 409	
Total	628 045 \$	41 327 \$	1 585 309 \$	22 391 \$	2 277 072 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 n'étaient pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 16).

AU 31 MARS	2022				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 712 497 \$	1 712 497 \$	1 712 497 \$
Autres passifs financiers courants	20 805	—	243 057	263 862	263 862
Provisions	—	—	49 828	49 828	49 828
Obligations locatives	—	—	468 864	468 864	s.o. ⁽²⁾
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 746 805	1 746 805	1 746 893
Autres passifs financiers non courants	1 292	14 480	69 410	85 182	85 182
Total	22 097 \$	14 480 \$	4 290 461 \$	4 327 038 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2021				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 652 514 \$	1 652 514 \$	1 652 514 \$
Autres passifs financiers courants	16 496	—	189 274	205 770	205 770
Provisions	—	—	58 542	58 542	58 542
Obligations locatives	—	—	497 058	497 058	s.o. ⁽²⁾
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 664 171	1 664 171	1 674 928
Autres passifs financiers non courants	1 179	15 020	121 320	137 519	137 519
Total	17 675 \$	15 020 \$	4 182 879 \$	4 215 574 \$	

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ s.o. : sans objet

⁽³⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	— \$	15 020 \$
Gains nets latents ⁽⁴⁾	—	(422)
Effet des écarts de change	—	(118)
Solde au 31 mars 2022	— \$	14 480 \$

⁽⁴⁾ Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 31 mars 2022 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 8,00 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022.

		INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET	
		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	(875) \$
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	799 \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée a eu lieu en avril 2022 et une décision est prévue en 2022.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel devrait avoir lieu le 8 novembre 2022.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$ qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de SNC-Lavalin, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant les bâtiments résidentiels. La portion de SNC-Lavalin du règlement totalise 63,5 millions \$, dont la partie non assurée est de 27 millions \$. Ce règlement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, car son résultat a été couvert par le montant déjà provisionné par la Société. Les réclamations de la phase 2 restantes seront traitées séparément, et SNC-Lavalin s'attend également à ce que l'assurance couvre une partie de ces réclamations. La responsabilité de SNC-Lavalin à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2.

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision du tribunal de première instance en 2021, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas. Le demandeur a déposé un recours en appel, et une décision est prévue en 2022.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021. Une audience du tribunal d'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2023.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir si les parties seront en mesure de conclure officiellement un accord de réparation ou de prévoir l'issue définitive des accusations criminelles, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations criminelles. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

Les accusations criminelles, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations criminelles pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société et de ses produits au Canada provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) aurait probablement une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la Société ont convenu de prolonger l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs à la prolongation de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité de crédit renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable de crédit est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au premier trimestre de 2021, les activités de Pétrole et gaz de la Société, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources, étaient classées comme une activité abandonnée.

Performance financière

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021
Produits	222 704 \$
Autres charges	(217 249)
Perte de valeur à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	(1 404)
RAII provenant des activités abandonnées	4 051
Produits financiers nets	872
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées	4 923
Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées	(324)
Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	703
Résultat net provenant des activités abandonnées	5 302 \$

Résultat par action provenant des activités abandonnées

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021
Résultat par action provenant des activités abandonnées – de base (en \$)	0,03 \$
Résultat par action provenant des activités abandonnées – dilué (en \$)	0,03 \$

15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (SUITE)

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de Pétrole et gaz pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2021
Activités d'exploitation	28 781 \$
Activités d'investissement	92
Activités de financement	(1 186)
Flux de trésorerie nets provenant des activités abandonnées	27 687 \$

16. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2021, le groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente comprenait tous les actifs et passifs d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées (voir la note 5A).

Les principales catégories d'actifs et de passifs du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 164 \$
Liquidités soumises à restrictions	22 454
Autres actifs courants	23 240
Actifs non courants	296 055
Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	343 913
Passifs courants	22 952
Passifs non courants	275 936
Passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	298 888
Actif net du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	45 025 \$

17. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux premiers trimestres terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS (EN MILLIERS)	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	175 554	175 554
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	175 554	175 554

Au cours du premier trimestre terminé le 31 mars 2022, 378 511 options sur actions en circulation ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives. Aucun effet dilutif des options sur actions n'a été calculé au cours du premier trimestre terminé le 31 mars 2021 étant donné qu'aucune option sur actions n'a été en circulation au cours de cette période.

17. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS (SUITE)

Au cours du premier trimestre terminé le 31 mars 2022, 378 511 options sur actions en vertu du régime d' options sur actions de 2013 de la Société (2021 : néant) ont été attribuées aux employés ayant une juste valeur moyenne pondérée de 10,31 \$ par option sur actions et un prix d' exercice moyen pondéré de 31,12 \$ par option sur actions. Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au premier trimestre terminé le 31 mars 2022 était de 0,1 million \$ (2021 : néant). Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d' options sur actions en appliquant le modèle d' évaluation des options de Black et Scholes :

<small>TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS</small>	2022
Taux d' intérêt sans risque	1,96 %
Volatilité attendue du cours de l' action	37,02 %
Durée attendue de l' option	4,5 ans
Dividendes attendus	0,25 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

Au 31 mars 2022, 378 511 options sur actions étaient en circulation (31 décembre 2021 : néant), alors que 2 409 352 options sur actions étaient disponibles pour attributions futures en vertu du régime d' options sur actions de 2013 de la Société (31 décembre 2021 : 2 787 863 options sur actions).



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795